

L'internationalisation de la démocratisation de l'enseignement via Campus France face aux controverses

The internationalization of the democratization of education via Campus France in the face of controversies

DIALLO Mamadou Aliou

Docteur en Sociologie à l'Université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

Enseignant-Chercheur à l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia Conakry,

Membre du Centre de Recherche Interdisciplinaire Expérience Ressources Culturelles
Education (EXPERICE)

Date de soumission : 02/03/2024

Date d'acceptation : 12/05/2024

Pour citer cet article :

DIALLO M. (2024) «L'internationalisation de la démocratisation de l'enseignement via Campus France face aux controverses», Revue Internationale du Chercheur «Volume 5 : Numéro 2» pp : 209 - 232

Résumé

Première dans le classement mondial dans l'accueil des étudiants étrangers, la France a, depuis, connu la chute dans ce classement.

La mise en place par l'Etat d'institutions administratives hostiles aux étudiants étrangers vient non seulement remettre en cause l'héritage culturel vieux de 60 ans, mais aussi de créer une catégorie d'étudiants répondant au « ni-ni » (ni dedans ni dehors). Toutes ces différentes fabrications de l'Etat français pour contenir l'immigration se sont déplacées sur le terrain de la mobilité étudiante ; les étudiants étrangers se retrouvent désormais confrontés à un système prêt à les mettre dans une incertitude totale. Face à cette situation, un système d'interaction à multiples chaînes ou dimensions se met en place pour partir et se confronter au nouveau modèle. Cet article a pour objectif de montrer la construction et la déconstruction de la mobilité des étudiants africains en France.

Mots clés : *Etudiants ; mobilité ; Africains ; France ; Université*

Abstract

First in the world ranking in welcoming foreign students, France has since experienced a drop in this ranking. The establishment by the State of administrative institutions hostile to foreign students not only calls into question the 60-year-old cultural heritage, but also creates a category of students responding to "neither-nor" (neither in nor outside). All these different fabrications of the French state to contain immigration have moved into the field of student mobility; foreign students now find themselves confronted with a system ready to put them in total uncertainty. Faced with this situation, a system of interaction with multiple chains or dimensions is put in place to confront and confront the new model. This article aims to show the construction and deconstruction of the mobility of African students in France

Keywords : *Students ; mobility ; Africans ; France ; University*

Introduction

Dans un tweet en date du 19 novembre 2018, Edouard Philippe, Premier ministre français, dévoile le dispositif de Bienvenue en France « La stratégie de Bienvenue » en France c'est : augmenter le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans nos écoles et nos universités. Faire financer les bourses des moins fortunés et des plus méritants en faisant payer les étudiants étrangers qui en ont les moyens ». Le gouvernement français a, dans le cadre de sa stratégie d'accueil et d'attractivité, décidé que les étudiants internationaux, qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse et qui s'inscrivent pour la première fois dans un cycle supérieur de formation en France, seront amenés à payer des frais d'inscription différenciés qui, selon lui, apporteront plus d'équité. Ces frais s'élèveront désormais à 2 770 euros en licence au lieu de 170 euros et 3 770 euros en Master et Doctorat. Dans un contexte de stagnation de la France dans le classement mondial dans l'accueil des étudiants étrangers, multiplier les frais de scolarité de l'étudiant étranger extra-européen par quinze est la nouvelle mesure adoptée par le gouvernement pour attirer plus d'étudiants et pour espérer voir une augmentation de ces effectifs. Une telle mesure est en rupture avec la promotion de la quasi-gratuité de l'enseignement supérieur français et donc en rupture avec sa politique d'accueil, défendue depuis plusieurs années pourrait entraîner une certaine désertification des universités au profit des grandes écoles ou pousser les futurs étudiants issus des classes défavorisées de l'Afrique Subsaharienne à opter pour une autre mobilité internationale. En dehors d'une éventuelle désertification des étudiants subsahariens francophone, cette mesure pourrait avoir pour conséquence de ne pas valoriser un héritage culturel et linguistique lié à la colonisation.

La définition adoptée par l'UNESCO en 1999 considère qu' : « un étudiant étranger est une personne inscrite dans un établissement supérieur d'un pays ou d'un territoire où elle n'a pas sa résidence permanente » (cité par Coulon et Paivandi, 2003). L'étudiant étranger est cet étudiant en mobilité, de nationalité étrangère, de parents de nationalité étrangère et résidant à l'étranger, né et ayant fait ses études primaires, secondaires et, dans certains cas, universitaires à l'étranger, titulaire d'un titre étranger d'accès à l'université. Cette définition met l'accent sur la mobilité géographique transnationale à la quête d'un diplôme valorisant. Serge Slama, dans son ouvrage intitulé *La fin de l'étudiant étranger*, le définit ainsi : « est étudiant étranger, tout étudiant qui n'est pas de nationalité française » (Salma, 1999). Cette définition, fût-elle courte et directe, renvoie ici à la notion juridique de ce qu'est un étranger ou du moins à la construction

d'une catégorie de résidents sur laquelle toutes les conditions pour la délivrance d'une carte d'identité, fait l'objet d'une législation et d'un arsenal de textes juridiques.

Dans ces différentes définitions, l'étudiant étranger est celui qui est considéré comme n'appartenant pas à la nation, par conséquent qui ne dispose pas de droits civiques en France. La réunion d'un certain nombre de conditions pour l'obtention de la carte de séjour "Etudiant" lui impose certaines limites quant à la durée de son séjour, quant à sa conduite et quant au respect du processus de validation des semestres.

La création des universités et l'internationalisation de l'enseignement ont permis à des individus ayant atteint un certain niveau d'études, d'effectuer ou de poursuivre leurs cursus hors des pays dans lesquels ils résident. La mobilité pour études, s'inscrivant dans une relation d'interdépendance entre différents acteurs, est également le produit de l'interaction de facteurs politiques, sociologiques, culturels et historiques. La mobilité des étudiants de l'Afrique subsaharienne conditionnée et déterminée par la proximité géographique et ou linguistique, évolue en fonction de certaines circonstances qui peuvent être économiques et qui poussent en conséquence de nombreux pays à revoir leur politique d'accueil. Politiquement étiquetée, la mobilité pour études, pour aller dans le sens de (Agulhon & de Brito 2009), connaît une augmentation et un suivi organisé par les Etats et les institutions.

Dans le rapport de l'Observatoire de la Vie Etudiante, intitulé *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, réalisé en 2003 par Alain Coulon et Saeed Paivaindi, il est fait mention de l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers dans les universités françaises. Selon ce rapport, pour l'année 2000, 70% des étudiants étrangers sont originaires des pays du Sud (Coulon & Paivaindi, 2023). Ces chiffres reflètent l'attractivité des universités françaises pour ces pays. La mondialisation du marché de formation vient faciliter aux étudiants Africains l'accès à une formation dite de qualité. Pour garder un bon classement, des pays adoptent une démarche de promotion de leur enseignement supérieur, c'est le cas de la France qui a créé une agence, Campus France, qui participe dans cette politique d'attractivité mise en place pour attirer les étudiants étrangers dans les universités françaises. L'accueil des étudiants étrangers dans les universités des pays du Nord étant concurrentiel, les pays d'accueil se trouvent dans une configuration qui les oblige à être le plus attractif possible. Derrière cette concurrence entre Etats du Nord, une mobilité interrégionale émerge, elle vient casser le *statu quo* maintenu depuis des décennies, et de fait, l'apparition de cette opportunité de mobilité sud-sud vient troubler quelque peu l'ordre établi par les Etats du Nord. Mais, comme dans toute promotion d'un système, les points faibles sont éclipsés par une pléthore d'avantages réservés à l'étudiant

étranger. La formation dite de qualité qui fait l'objet de promotion distinctive à l'étranger par les pays du Nord et l'incapacité des gouvernements des pays du Sud, en ce qui nous concerne, l'Afrique subsaharienne, à mettre à la disposition de leurs jeunes ressortissants de semblables avantages poussent, sans relâche, les étudiants de ces pays, à désertir leur système universitaire au profit de celui qu'offrent les universités des pays du Nord. Les facteurs qui poussent au départ ont déjà été évoqués par certains chercheurs, c'est le cas notamment de la délivrance de diplômes de complaisance (E.Amougou, 1997). L'absence d'offres de formation stimulantes, le faible niveau de formation de certains professeurs d'université, la corruption au sein des universités, l'absence de perspectives après le diplôme dans certains pays de départ, la dévalorisation des diplômes nationaux au profit des diplômes obtenus dans les universités des pays du Nord, etc. contribuent à l'accroissement du nombre d'étudiants Africains dans les universités des pays du Nord.

La France qui accueille un nombre important d'étudiants étrangers, majoritairement francophones, occupe la quatrième place au classement mondial. L'offre de formation proposée, l'aspect culturel provenant de l'héritage colonial (la langue) (Latreche, 2001), la quasi-gratuité des études en France, sont des facteurs qui jouent favorablement dans le choix d'inscription pour des universités françaises.

Le plan marketing mené dans les pays du Sud sur le faible coût des études en France, l'implantation de différentes agences chargées de promouvoir l'enseignement supérieur français à l'étranger et l'accompagnement proposé aux étudiants souhaitant y effectuer leurs études universitaires ont, sans nul doute, permis la mobilité des étudiants étrangers qui, cependant une fois au sein des universités françaises, peinent à articuler le travail universitaire et les conditions de réalisation de celui-ci. Les difficultés d'ordre économique et administrative que rencontrent les étudiants Africains subsahariens durant leurs études, loin de remettre en cause la place qu'occupe la France dans le classement au niveau mondial, posent quand même la question des conditions de leur accueil dans les universités. En effet, pour maîtriser le flux des différentes mobilités internationales, l'Etat français, par le biais de différentes administrations, se montre suspicieux vis-à-vis des étudiants étrangers et les fait subir de nombreux tracasseries. Aborder la question des étudiants Africains, c'est aussi se pencher sur une problématique liée à cette contradiction des administrations françaises dans l'accueil de cette population.

Comment la question de la migration pour études construite et déconstruite par les acteurs est en opposition avec la volonté d'accueillir les étudiants africains ? dans le même sens, de faire

ressortir l'aspect concurrentiel de l'accueil des étudiants africains par les pays du Nord, avec notamment l'émergence de nouvelles destinations.

Cet article se base sur des informations rassemblées à l'occasion d'une enquête, à partir de différentes sources, dont Campus France, des travaux portant sur les étudiants étrangers en France (Coulon & Paivandi, 2003 ; Agulhon & Xavier de Brito, 2009...), et des entretiens approfondis menés auprès d'étudiants africains en mobilité dans des universités d'Ile-de-France. Pour les besoins de cet article, une dizaine d'entretiens supplémentaires, plus ciblés, ont été réalisés auprès d'Africains francophones inscrits dans des universités parisiennes. N'ayant pas pu réaliser des entretiens avec tous les étudiants sélectionnés dans le cadre de ma thèse, j'ai fait le choix de contacter, dans le cadre de la rédaction de cet article, les étudiants que je n'avais pas réussi à interviewer. Tous les étudiants contactés ont accepté de répondre à ma demande. Compte tenu des différences de planning, certains entretiens ont été réalisés dans les halls des universités, d'autres ont été réalisés dans des résidences universitaires ou dans des salles de la bibliothèque universitaire des universités d'accueil. Ils ont porté sur les conditions de leur voyage pour études et de vie dans la région parisienne, ainsi que sur la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents, ce qui a permis d'aborder de manière indirecte la question des frais d'inscription. Ces étudiants, se définissent comme issus de la classe populaire, compte tenu des faibles revenus de leurs parents et d'autres membres de leurs familles. Deux d'entre eux ont des parents ouvriers et déclarent être issus d'une famille nombreuse. Le père d'un étudiant, qui fait du commerce, est marié à deux femmes et a de nombreux enfants à sa charge. Cet étudiant a tenu à préciser que tous ces enfants n'étaient pas de son père, mais des frères, sœurs, cousins, etc. que son père a recueilli. Le père d'un autre étudiant faisait du commerce, mais il a fini par perdre son fonds de commerce en 2012. Le cinquième a un père qui est maître d'école dans un lycée. La catégorie socioprofessionnelle des parents explique les difficultés que ces étudiants rencontrent dans leurs études. Leur arrivée en France a représenté un vrai sacrifice pour leurs parents qui n'avaient pas suffisamment de ressources pour payer le voyage d'études. Les revenus mensuels des parents des étudiants sont estimés à 150 euros. Le voyage pour études est, en se basant sur les revenus mensuels des parents, ici le fruit ou résultat de tout un ensemble de moyen de financement (contribution au sein de la famille par exemple), crédit, vente de biens mobiliers ou immobiliers, etc.). Il convient de rappeler qu'il n'y avait que des hommes, car il m'était difficile de rentrer en contact avec les filles qui sont généralement méfiantes ou qui sont difficilement joignables après les cours à l'université. Il faut comprendre que nous avons opté

pour la méthode qualitative ; de ce fait, nous nous sommes plus basés sur des entretiens semi-directifs.

Dans une première partie, nous comptons nous focaliser sur l'accueil des étudiants étrangers en France et dans un second temps, sur la perception de cette mobilité par les étudiants et leurs familles.

1. La politique française en matière d'accueil des étudiants étrangers : classement, chronologie et évolutions.

Dans les années 1950-1965, l'accueil des étudiants africains avait en partie pour objectif d'établir de nouvelles et véritables relations diplomatiques sur le continent Africain et de surcroît, de prolonger l'action de la France sur ce continent (Guimont, 1997). Avec la mondialisation de l'enseignement supérieur, des institutions ont été mises en place pour assurer la continuité du réseau diplomatique avec l'étranger, c'est le cas notamment de Campus France créé par le décret du 30 décembre 2011 en application de la loi du 27 juillet 2010. Cette agence, dans le dessein de répondre aux besoins exprimés par le réseau diplomatique à l'étranger, s'est substituée au GIP Edufrance (créé en 1998), et à l'association Egide. Depuis 2012, elle a repris les activités internationales du CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires). Placé sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Campus France interagit directement avec les établissements d'enseignement supérieur. Le but de Campus France est de renforcer l'attractivité de la France auprès des étudiants et des chercheurs. Pour cela, l'agence se fixe pour objectifs de promouvoir et de mettre en valeur les formations supérieures françaises dans le monde, de faciliter l'accueil des étudiants et des chercheurs, de gérer les programmes de mobilités étudiantes et scientifiques. Cet organisme, de par ses actions, est censé faire connaître l'enseignement supérieur à l'étranger, de réguler les flux, de construire des filtres¹ (niveau académique, projet, langue, moyens financiers...) et donner le sésame sur des critères plus ou moins drastiques (Agulhon, Ennafaa, 2016).

1.1 Un classement mouvant

Selon les chiffres de l'UNESCO, en 2012, la France, était le troisième pays d'accueil des étudiants étrangers avec 271 399 étudiants internationaux inscrits dans ses universités. En 2014, elle accueille 235 123 étudiants internationaux, ce qui fait toujours d'elle la première

¹ Fait référence aux différentes procédures de sélections que subissent ces étudiants pour pouvoir concrétiser le projet de voyage pour études en France.

destination des étudiants africains francophones, mais avec ces effectifs en baisse, elle perd une place dans le classement mondial. Depuis 2014, la France occupe la 4^{ème} place dans le monde, et ses efforts pour récupérer son ancienne place restent inopérants.

Si la France accueille une majorité d'étudiants africains francophones dans ses universités, force est de constater que depuis quelques années, d'après les études menées par Campus France, une proportion croissante de ces étudiants se tourne vers d'autres destinations. Les étudiants subsahariens sont de plus en plus nombreux à choisir l'Arabie Saoudite, la Turquie, l'Ukraine, l'Inde, ou encore les Emirats Arabes Unis. Avec l'arrivée de ces pays concurrents, la France préserve toujours la première place dans l'accueil des étudiants africains francophones, mais il est évident, qu'au regard de la forte progression de certains pays comme la Turquie, des signes de ralentissement se font ressentir, ce qui implique que, dans cette concurrence dans l'accueil des étudiants africains subsahariens, la France ne cesse de perdre des « parts de marché ». La France est ainsi talonnée (2017) par trois pays : les Etats-Unis, avec 38 061 étudiants africains accueillis, l'Afrique du Sud, avec 34 395 étudiants africains accueillis et le Royaume-Uni, avec 33 483 étudiants africains accueillis.

Dans une étude menée par l'agence chargée de faire la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, il est montré que l'héritage colonial dans les universités françaises ou l'arrivée massive des étudiants de l'Afrique subsaharienne, bien qu'étant conditionné par différents acteurs (les universités, les Etats et leurs institutions), connaît, en fonction des années et des besoins, une certaine croissance.

Tableau N°1 : 20 pays africains en mobilité en France pour la période 2010-2017

Pays d'origine	2010-2011	2014-2015	2016-2017	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Rang
Maroc	32 482	36 768	38 002	1
Algérie	23 735	22 660	26 116	2
Tunisie	12 976	12 077	12 390	3
Sénégal	9 555	8 975	9 407	4
Côte d'Ivoire	4 331	6 283	7 135	5
Cameroun	7 483	6 963	6 963	6
Congo	3 285	3 967	4 401	7
Gabon	4 294	4 157	4 126	8
Madagascar	4 104	4 138	4 148	9
Guinée	4 037	3 826	4 054	10
Bénin	1 994	2 686	2 937	11
Mali	2 445	2 728	2 801	12
Comores	1 929	2 535	2 589	13
Togo	1 495	2 008	2 300	14
Congo (RDC)	957	1 563	1 856	15
Maurice	1 651	1 748	1 786	16
Burkina Faso	1 384	1 586	1 693	17
Mauritanie	1 449	1 274	1 250	18
Djibouti	998	1 180	1 176	19
Niger	754	895	970	20
Total Afrique	126 261	133 890	142 608	
Total reste du monde	288 605	309 642	323 933	

Source : MESRI

Dans ce tableau, se dessine clairement la surreprésentation des étudiants africains en France. L'Afrique reste nettement, comme le souligne la note de campus France, publiée en novembre 2017, le premier continent de la mobilité étudiante vers la France. Les pays Africains en mobilité en France ont majoritairement pour langue officielle le français. Entre 2010-2011, sur un total de 288 605 étudiants étrangers en France venus des différents continents du monde, 126 261 étudiants étaient originaires du continent Africain et les étudiants des autres continents

y compris Européens qui venaient en France pour poursuivre des études supérieures représentaient 162 344. Pour la période 2014-2015, sur 309 642 étudiants étrangers venus de tous les continents et inscrits en France dans le dessein de poursuivre un enseignement supérieur, 133 890 d'entre eux provenaient du continent Africain et les 175 752 autres venaient des autres continents y compris le continent Européen. Entre 2016-2017, la France a accueilli 323 933 étudiants venus des tous les continents, parmi ces étudiants étrangers, 142 608 étudiants venaient du continent Africain et les 181 325 étudiants étrangers venaient des autres continents.

Il est intéressant de se focaliser sur ces chiffres pour constater que cette massification des étudiants Africains en France est linéaire ou se fait de façon croissante. Sur les périodes 2010-2011 et 2014-2015, la France a connu une augmentation du nombre d'étudiants étrangers, qui était de 21 037 étudiants étrangers. Pour les périodes 2014-2015 et 2016-2017, elle a enregistré une baisse de cette massification des étudiants étrangers sur son territoire et passe d'une augmentation de 21 037 étudiants étrangers à une augmentation timide qui table sur 14 291 étudiants étrangers, soit, entre 2014-2015 et 2016-2017, une baisse de la progression de ces effectifs qui est de 6 746. Pour les étudiants venus des autres continents à l'exception de l'Afrique, pour les périodes 2010-2011 et 2014-2015, il y a eu une augmentation du nombre d'étudiants, c'est-à-dire 13 408 étudiants étrangers supplémentaires venus des autres continents, excepté celui Africain ; entre 2014-2015 et 2016-2017, nous assistons à une baisse considérable de la progression des effectifs de ces étudiants, par rapport aux périodes 2010-2011 et 2014-2015 ; durant ces périodes, l'augmentation était de 5 573. Comparées aux périodes 2010-2011 et 2014-2015, nous avons 7 835 étudiants étrangers venus des autres continents, à l'exception de l'Afrique. Pour ce qui est des étudiants Africains qui viennent en France, nous assistons, peu importe les périodes étudiées dans ce passage, à une augmentation linéaire des effectifs. Pour les périodes 2010-2011 et 2014-2015, le nombre d'étudiants Africains en France augmente de 7 629 ; et pour les périodes 2014-2015 et 2016-2017, le nombre d'étudiants Africains en France avait augmenté, il avait connu une augmentation de 8 718, ce qui représente une différence pour cet intervalle de 1 089 étudiants Africains en plus. Nombreux dans l'enseignement supérieur français, comme nous le montre le tableau du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les étudiants africains s'inscrivent majoritairement dans les universités. En 2016, plutôt que de s'inscrire dans les écoles, 109 890 étudiants Africains ont fait le choix, pour des raisons financières, de s'inscrire dans les universités. Le coût nettement inférieur dans les universités permet à cette

génération héritière d'une tradition vieille depuis la veille des indépendances africaines de suivre des études supérieures qui n'impactent pas lourdement leurs budgets et celui ou ceux de leurs familles qui, majoritairement, sont issus de la classe populaire.

1.1.1 L'émergence d'autres destinations

Pour illustrer cette perte de vitesse de la France dans l'accueil des étudiants africains et ce, malgré les attaches historiques, nous pouvons prendre l'exemple du Cameroun et de la Tunisie. Selon le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le nombre d'inscriptions des étudiants Camerounais en France a reculé de 3,3% en 2016. La France a perdu la position de destination préférée des étudiants camerounais qu'elle occupait depuis des années au profit de l'Allemagne. Pour le cas de la Tunisie, la France n'attire plus que 50% d'étudiants tunisiens en mobilité. Attirés par l'Allemagne (15%) qui a renforcé son offre de bourses depuis le Printemps arabe et le Royaume-Uni (7%) qui propose des formations médicales en français, les étudiants tunisiens convergent de moins en moins vers la France. Pour certains étudiants interviewés et rencontrés dans les différentes universités parisiennes, l'Etat français, à la différence de certains pays qui octroient des bourses, ne défend plus la quasi-gratuité des études. Il défend plutôt un processus « d'embourgeoisement » de l'université qui tend à exclure certains étudiants étrangers. Pour aller plus loin dans l'explication de la stagnation de la France dans l'accueil des étudiants étrangers, il convient de rappeler que des pays comme l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes-Unis développent des bourses d'études islamiques. D'autres, comme la Turquie, développent une politique d'influence et parviennent à accueillir 12% de la mobilité des étudiants d'Afrique subsaharienne, soit presque autant que la France qui est à 13%. Ces pays se montrent très agressifs dans l'accueil des étudiants subsahariens et dans la promotion de leurs enseignements dans les pays africains. Ils usent de politiques de communication très persuasives et mettent en place d'importantes offres de bourses. Ils affichent ainsi une croissance exponentielle pendant que la France peine à attirer davantage d'étudiants et à revoir sa politique d'accueil.

1.1.2 Les difficultés financières

D'après une étude de Campus France réalisée en novembre 2014, un étudiant étranger en France dépense 920,66 euros par mois, ce qui implique qu'en dehors de l'influence diplomatique que les étudiants peuvent, à long terme, apporter à la France, ils constituent une source de richesse et de prospérité économique. Une fois en France, tout étudiant étranger a des frais de séjours à honorer, qui correspondent au logement, à la vie quotidienne et auxquels s'ajoutent des frais

annexes, notamment l'achat de billets d'avion, des dépenses de séjour de proches qui leur rendent visite. Cette étude de Campus France détaille les dépenses mensuelles des étudiants étrangers ayant récemment terminé leur séjour en France. Pour qu'ils puissent s'organiser dans leurs études et financer celles-ci, ces étudiants travaillent en parallèle, c'est-à-dire qu'ils exercent une activité professionnelle dans le respect des limites imposées par l'Etat français, soit 964 heures par an. Tout dépassement des heures de travail établies par l'administration française entraîne une perte du statut d'étudiant. D'après certains de nos enquêtés, ce statut d'étudiant, compte tenu des traitements qu'ils subissent dans les différentes préfectures et administrations, est inexistant, car le plus souvent, ils sont considérés comme des étrangers à part entière.

Tableau N°2 : Dépenses mensuelles d'un étudiant étranger en France en 2014.

1- Loyer + charges	383,15 €	41,60%
2- Frais de vie quotidienne (alimentation hors resto U, vêtements)	202, 84€	22,00%
3- Activités sociales- Loisirs (sport, sorties...)	100,07 €	10,90%
5- Frais de transports mensuels	60,08 €	6,50%
4- Resto U	55,99 €	6,10%
9- Autres dépenses diverses	45,97 €	5,00%
6- Frais de communication (Téléphone, internet...)	29,34 €	3,20%
7- Mutuelles/Assurances	25,90 €	2,80%
8- Autres frais de santé	17,32 €	1,90%
Total mensuel	920,66 €	100%

Source : Campus France, 2014.

Outre l'effort fourni par les étudiants étrangers et leurs parents, les difficultés financières que rencontrent ces étudiants attirent l'attention des chercheurs. En tenant compte de la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents, des activités salariées qu'ils exercent à mi-temps, de leurs projets et besoins (aider la famille qui se trouve au pays, achat des fournitures, achats de manuels et d'ouvrages, etc.), nous constatons que ces étudiants font un énorme investissement. La plupart d'entre eux, compte tenu de la situation financière de leurs familles, ne peuvent pas demander un soutien financier à leurs parents, car une telle demande pourrait être interprétée comme le signe d'un échec, d'une irresponsabilité vis-à-vis de ceux qui sont restés au pays. Du fait des sacrifices consentis par les parents, la famille et les connaissances, faire appel à la famille ou à ceux qui sont encore au pays pour les aider à payer les frais de scolarité est une solution inenvisageable.

Le processus « d'embourgeoisement » des universités françaises par l'Etat, de manière générale, commence dès lors que celui-ci fait subir une augmentation graduelle ou soudaine des frais d'inscription à ces étudiants qui subissent ou qui supportent déjà le poids de toutes les lourdeurs administratives. Nous pouvons constater qu'en fonction du niveau d'études, les frais varient. Compte tenu de leurs positions sociales, des violences symboliques initiées, routinisées et institutionnalisées par l'Etat, force est de constater que la faiblesse des ressources financières n'est pas le seul obstacle à l'intégration de certains étudiants.

Toute migration internationale étudiante suit un processus qui peut être plus ou moins long. Dans cette migration structurée, de nombreux acteurs, principalement institutionnels et éducatifs, interagissent pour organiser les échanges d'étudiants sous l'influence politique de l'acteur qui monopolise avec succès la violence physique légitime, c'est-à-dire l'Etat. Ainsi, le projet individuel d'études s'insère dans une configuration à différentes échelles. La migration des étudiants est subordonnée à un facteur structurel qui tente de la contenir par le statut juridique. Celui-ci fait de l'étudiant qui arrive sur le territoire un dominé qui se plie à un ensemble de démarches administratives et sur qui l'Etat d'accueil expérimente et impose un ensemble de lois ; ce rapport de domination est à la fois économique et administratif (les frais de transports, les frais de scolarité, un loyer cher pour beaucoup d'entre eux et des démarches administratives que ces étudiants considèrent lourdes).

2. La mobilité étudiante vue par les étudiants africains et leur famille, avant leur départ et sur le territoire français.

« Dans tous les cas, il est un fait acquis, c'est que l'Africain est désormais présent sous toutes les latitudes et dans tous les milieux, et il entend avoir son mot à dire pour tout ce qui intéresse la communauté humaine. C'est un fait. Il n'est plus question de marche arrière pour cantonner le Noir sur le sol d'Afrique et de le séparer du reste du monde ; nous pensons, au contraire, que c'est désormais une nécessité vitale, pour l'Africain, de quitter son pays, au moins une fois, pour en apprécier les valeurs et pour mesurer les étapes qui lui restent à franchir pour remplir efficacement sa vocation propre. Et tout comme il était de bon ton que le jeune gallo-romain aille achever ses humanités à Rome ou Athènes ; ainsi le jeune Africain vient en Europe pour puiser ses sources du savoir et élargir ses horizons ».

R. Tchidimbo, « L'étudiant Africain face à la Culture Latine »,
Présence Africaine, 1953, n°14, pp 55-64 (P4).

2.1 L'interdépendance entre les acteurs

La migration des étudiants africains, étant le produit d'interaction de facteurs culturel, sociologique et politique, est déterminée dans la plupart des cas, par la proximité géographique et linguistique. Les étudiants Africains issus des pays francophones accueillis par la France viennent majoritairement de l'ancienne AOF (Afrique Occidentale Française) et AEF (Afrique Equatoriale Française). Derrière cette proximité culturelle et géographique, l'héritage colonial refait surface dans la reproduction des élites Africaines sur les bancs des universités françaises. En effet, la France et ces pays africains s'inscrivent dans une certaine légitimation d'une tradition qui date des années 1950-1960 et qui, dans cette reproduction des élites Africaines, entretiennent mutuellement un héritage culturel datant de la colonisation et moins une proximité géographique. Culturellement proches avec la France, les pays de l'Afrique francophone mettent en place un ensemble de dispositifs pour permettre à leurs étudiants de venir poursuivre leurs études dans les universités françaises. Cette mobilité des étudiants Africains dans les universités françaises fait ressortir l'aspect culturel hérité de la colonisation, où se dessine tout un processus de construction d'une immigration choisie et contrôlée par l'Etat français et, par conséquent, la mise en place de toute une stratégie et toute une politique dans l'établissement et la pérennisation des relations diplomatiques avec les anciennes colonies de l'Afrique. Parlant de cet héritage colonial qui a participé à la massification des étudiants Africains dans les universités françaises, Fabienne Guimont, dans son ouvrage intitulé *Les étudiants Africains en France (1950-1965)*, inscrit ces étudiants dans un champ à dimension diplomatique. Ces étudiants, dans cette interaction entre la France et ses anciennes colonies, ont été utilisés pour permettre à la France d'établir de nouvelles relations diplomatiques avec ces pays fraîchement indépendants et une politique de coopération, afin de prolonger son action sur le continent.

La modernisation des moyens de communication et la multiplication des accords entre les Etats favorisent, dans une certaine mesure, la diversification de l'immigration sous toutes ses formes. Les étudiants africains qui ont entrepris de poursuivre des études supérieures en France ont, durant leurs études, développé un certain nombre de capitaux (relationnel, militant, politique, intellectuel, etc.). Cette immigration des étudiants africains dans les universités françaises, qui a connu des évolutions et des changements dans le temps et, de manière générale, dans les pays du Nord, a poussé plusieurs pays à revoir leur politique d'accueil ou à adapter leur politique de

promotion de l'enseignement supérieur. La mondialisation du marché de la formation liée au développement du marché du travail et la concurrence qui en découle, sont des éléments de réponses apportés à l'internationalisation des universités. Ces changements (augmentation de la mobilité interrégionale et intercontinentale) témoignent de l'importance accordée à l'internationalisation de l'enseignement supérieur, à celle des universités. Cependant, force est d'observer que les Etats peinent à occulter le déterminisme culturel de la mobilité des étudiants africains. Ainsi, plusieurs départs pour les études vers les pays du Nord se calquent sur des facteurs historiques et culturels. Pour les étudiants africains francophones, le choix étant porté sur la France, pays avec lequel quelques valeurs sont partagées. Venus de pays ayant été colonisés par la France, ils ont servi, bien sûr après les indépendances, de relais. Les universités françaises qui ont contribué à la formation des étudiants africains francophones, à la veille des indépendances et après les indépendances, continuent à enregistrer, notamment avec le nouveau système mis en place pour faire la promotion de l'enseignement supérieur français dans le monde, une arrivée massive d'étudiants africains francophones ; d'où une certaine reproduction qui suit les traces ou l'héritage colonial. Pour ce qui est de cet héritage culturel, Abdelkader Latreche, dans son article intitulé *Les migrations étudiantes de par le monde*, publié en 2001, met en avant un facteur déterminant favorisant la mobilité de l'étudiant étranger : la langue. Selon lui, « la langue commune a toujours constitué un facteur déterminant dans la mobilité internationale des étudiants » (Latreche, 2001).

« Poursuivre une spécialisation de master ou un doctorat à l'étranger est une pratique qui repose sur une stratégie de mobilité sociale. Les jeunes ayant déjà obtenu un diplôme universitaire dans leur pays décident de reprendre ou de continuer leurs études ailleurs dans le but d'obtenir un diplôme international supposé faciliter leur réussite professionnelle et sociale à moyen terme. Deux éléments semblent ainsi être au cœur d'une telle stratégie. D'une part, apprendre ou plutôt s'approprier un savoir hautement spécifique à des fins de promotion ou de reconversion professionnelle. D'autre part, poursuivre des études à l'étranger pour le prestige individuel et l'aura qu'on attribue à l'échelle internationale ».

Carolina Pinto Baleisan, *Migrations étudiantes Sud-américaines. Trajectoires sociales et bifurcations biographiques*, La documentation française, Paris, 2017.

2.1.1 Provenance des étudiants

Majoritairement venus des pays en développement², les étudiants étrangers, compte tenu de leurs diversités, viennent en France pour des raisons qui peuvent différer d'un étudiant à un autre, d'une famille à une autre, d'une nationalité à une autre, ce qui implique que nous ne nous trouvons pas face à une figure unique de l'étranger, mais devant une multitude de profils se trouvant chacun dans une situation singulière. En 1998, l'UNESCO et l'OCDE concluent que 60% des étudiants qui poursuivent des études à l'étranger viennent des pays en développement et 36% sont originaires des pays développés.

Tableau N°3 : Origine des étudiants étrangers en mobilité en 1998

	1962	1990	1998
Originaires des pays développés	34,50%	28,40%	36%
Originaires des pays non développés	62,80%	64,30%	60%

Source : Annuaire statistique de l'UNESCO et de l'OCDE pour 1998

Le développement d'un système universitaire attractif et l'acceptation de l'internationalisation de celui-ci à travers la promotion qui est faite dans le monde a, au fil des années, généré une massification des étudiants étrangers dans les universités françaises. L'un d'entre eux est la faible adaptation des universités dans les pays de départ, qui ont vu le jour récemment et qui qui n'arrivent pas, avec le développement de la science et de la technologie, à s'adapter aux besoins de formations de ces étudiants ; dans d'autres cas, ces nouvelles universités, même si elles essayent de s'adapter, ne fonctionnent pas comme il se doit et ne sont pas bien administrées par les responsables politiques et universitaires de leurs pays, et de ce fait, la langue commune avec le pays d'accueil, dans la majeure partie des cas, est un facteur déterminant dans la mobilité internationale des étudiants étrangers. A côté de ces facteurs, se pose celui du prestige social que le diplôme universitaire obtenu à l'étranger peut procurer à l'étudiant une fois qu'il rentre dans son pays.

² Utilisés par les politiques occidentaux pour désigner les pays Africains et d'autres pays qui ont un modèle économique différent à celui de l'Occident.

2.1.2 Les étudiants africains face à la lourdeur des démarches administratives

Les étudiants étrangers qui viennent en France, du fait des démarches administratives qu'ils effectuent pour conserver le statut "Etudiant" sur leur carte de séjour et l'absence de considération de ce statut par certains acteurs de l'Etat, subissent, sans pour autant l'exprimer, de plein fouet une domination symbolique, que nous identifions clairement parmi les étudiants interviewés. Le cadre juridique imposé par l'Etat français agit d'une part, comme un dispositif de tri des étudiants étrangers et d'autre part, comme une procédure permettant à l'Etat de contrôler ceux qui viennent sur son territoire pour faire des études universitaires. Ainsi, le statut d'étudiant étranger en France connaît une transformation qui soumet les étudiants de plus en plus à la rigueur et à la multiplicité des contrôles administratifs, parfois totalement inféodées à la politique du chiffre.

Pour Kolah « *Quand on est étudiant étranger et, de surcroît Africain, on subit toutes les rigueurs de l'administration préfectorale. Quand je pars pour renouveler mon titre de séjour, on me demande des documents qui ne sont même pas mentionnés dans le formulaire. C'est je ne sais pas comment dire ça. Au début, voilà quoi, j'ai cru être le seul dans cette situation, mais, tu vois, une fois, j'en avais marre et j'ai demandé à mes amis si on ne les demandait pas trop de documents quand ils partaient renouveler leurs titres de séjour. Tu peux deviner la réponse. Beaucoup m'ont dit que ça les arrive souvent. D'ailleurs, ils m'ont dit qu'ils ont cette habitude maintenant. Je ne sais pas ce qu'on les a faits, mais on est là pour faire nos études ou bien étudier est suspect ? Je ne vais pas te mentir à un moment, ça m'a vraiment énervé, mais je ne peux pas renoncer parce que je n'ai pas encore fini mes études quoi* ». Kolah revient sur les difficultés qu'il rencontre quand arrive le moment de renouveler son titre de séjour étudiant. Ces difficultés seraient le quotidien de beaucoup de jeunes étudiants Africains. Tous confirment que les démarches pour le renouvellement d'un titre de séjour étudiant étranger sont un véritable obstacle et débouche parfois sur des soupçons infondés. Kolah affirme que le jour de son rendez-vous, les agents de l'administration préfectorale lui ont demandé de joindre des documents qui ne sont nullement mentionnés dans le formulaire de renouvellement de titre de séjour. La politique d'accueil réservée à ces étudiants qui subissent toute la rigueur des agents de la préfecture et, parfois, tous les abus, les place dans une position administrativement inconfortable et dégradante (socialement et financièrement). Nous voyons que ces étudiants perçoivent le durcissement de leurs démarches avec beaucoup d'amertume ou d'âpreté, mais ils sont quand même sans voix face à ce qu'ils perçoivent comme un supplice, voire de certains agents administratifs qui interprètent différemment les consignes ou les directives qui leur sont

données). L'un des objectifs fixés par la France à l'étranger, notamment à travers son agence pour la promotion de l'enseignement supérieur français dans le monde, est de faciliter l'accueil des étudiants et des chercheurs. Cependant en tenant compte de l'accueil réservé aux étudiants étrangers dans les préfectures, nous pouvons souligner que la France semble aller à l'encontre de cet objectif et qu'un écart se dessine entre l'objectif fixé par la France en matière d'accueil de ces étudiants et l'application des directives par les agents de l'Etat pour matérialiser ou concrétiser cet accueil. Du fait de toutes les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs démarches administratives, certains ont le sentiment qu'ils sont une cible facile et que leur accueil s'accompagne d'un climat de soupçon et d'insécurité, lié à la précarité de leur titre de séjour qu'ils peuvent perdre d'un moment à l'autre. Mal reçus dans certaines administrations françaises, ces étudiants étrangers n'opposent aucune résistance qui pourrait conduire à rompre avec la domination dont ils sont victimes, ce qui permet donc de conforter, de légitimer et d'étendre cette domination sur les futurs arrivants.

En s'imposant le silence, ils contribuent, de manière plus ou moins directe, à légitimer la domination et à la faire perdurer dans le temps et sur les autres générations d'étudiants. Alexis Spire, dans son ouvrage *Accueillir ou reconduire*, publié en 2008, revient sur cette violence symbolique que subissent certains étudiants étrangers dans les préfectures et l'assimilation dont ils font l'objet : « Lorsqu'un d'entre eux se rend au guichet [...] il n'y a aucun moyen de savoir s'il va en ressortir avec un titre de séjour, une convocation, ou une convocation à quitter le territoire. En focalisant leur attention sur la lutte contre l'immigration irrégulière, les responsables politiques sont parvenus à imposer une suspicion qui pèse sur tous les étrangers demandeurs de titres de séjour » (Spire, 2008, p9). Lorsqu'ils se rendent à la préfecture, les étudiants sont dans une incertitude totale quant à la décision qui sera prise par ses agents. Assimilés aux autres migrants, ils se voient traiter ou soupçonner d'être des fraudeurs. En complexifiant l'accueil de ces étudiants, l'Etat français contribue à leur repli identitaire, il favorise la création d'une catégorie d'étudiants sans-papiers, sans diplôme "ni dedans ni dehors", c'est-à-dire une catégorie d'étudiants qui n'a pas eu de diplôme dans le pays d'origine et qui, une fois en France, a subi une pression administrative qui l'a conduit à abandonner ses études. Ces étudiants ne sont alors ni employables dans leurs pays d'origine, ni employables en France, car le document qui leur permet d'exercer une activité professionnelle, et qui leur donne la possibilité de travailler à côté de leurs études et de s'inscrire à l'université subit les supplices liés aux démarches administratives. Cette hostilité administrative déguisée de l'Etat français contribuerait à la diminution ou à la stagnation de la France dans l'accueil des étudiants

étrangers. Eric Plaisance, dans la préface de l'ouvrage de Catherine Agulhon et de Angela Xavier de Brito, intitulé *Les étudiants étrangers à Paris entre affiliation et repli*, revient sur cette stagnation de la France et de la première place qu'elle occupait dans l'accueil des étudiants étrangers jusque dans les années 90 : « La première donnée est que la France occupait la première place mondiale dans l'accueil des étudiants étrangers jusqu'au début des années 90 mais qu'elle se situe désormais à la quatrième place, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne [...]. La grande faiblesse de la politique française d'accueil des étudiants étrangers, les obstacles administratifs, voire les réticences plus ou moins voilées à toute ouverture internationale, contribue sans doute à ce recul de l'attractivité » (Agulhon & de Brito ; 2009).

Nous pouvons observer que la diminution des effectifs est directement liée à la politique restrictive menée. Plus l'accueil de ces étudiants est inexistant, plus ils gardent un mauvais souvenir de leur séjour pour études.

Parmi les étudiants étrangers qui font le choix de venir en France pour poursuivre des études universitaires, beaucoup sont issus de familles qui n'ont pas été loin dans les études. Saeed Paivandi, dans son article intitulé *Profils et conditions de vie des étudiants étrangers, 1^{ère} partie*, fait ressortir que, dans un premier temps, les étudiants étrangers non européens sont plus nombreux que les étudiants Européens ; dans un second temps, il souligne le fait que les étudiants Européens ont le plus souvent des parents qui ont atteint un niveau d'études élevé en comparaison des autres étudiants étrangers. Son enquête révèle que 21,1% (Paivandi, 2013, p3) des étudiants étrangers non européens ont des parents qui ont au mieux le niveau primaire. Compte tenu du niveau financier et d'études des parents de ces derniers, financer le projet de voyage pour études d'un jeune est un investissement à long terme et un sacrifice à faire consentir à toute une famille.

Le voyage d'études, étant facilité par l'agence de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger (Campus France), permet à beaucoup de jeunes étudiants, d'opter, à côté de la quasi-gratuité des études en France, pour cette simplicité que leur offre Campus France et le modèle qu'il défend dans ces pays. L'implantation de cette agence dans des pays étrangers pour promouvoir le système universitaire à des étudiants qui ont besoin de se perfectionner et de s'offrir un prestige social pouvant les rendre plus employable et compétitif à l'étranger et dans leurs pays, a fini par instaurer un *statu quo* sur la quasi-gratuité des études et à permettre à des jeunes dont les parents n'ont pas les moyens de financer leurs études au Canada ou aux Etats-Unis, de ne payer que le voyage d'études. La démultiplication des actions de l'agence

Campus France a fini par produire certaines habitudes chez les étudiants et chez leurs familles ; l'intériorisation des codes et des démarches administratives par certains individus dans les pays étrangers vient mettre à la lumière du jour la rationalité de certains étudiants et de certains membres de leurs familles. Face à de multiples situations pour partir étudier à l'étranger ou pour faire partir leurs enfants à l'étranger, les étudiants étrangers et leurs familles se réapproprient d'une certaine manière la théorie d'Olson sur le choix rationnel. Etant confrontés à différents cas de figure, les étudiants étrangers et leurs familles agissent et optent pour le choix (Boudon, 2004) qui leur revient moins coûtant et pour lequel ils pourront, même avec des sacrifices énormes, espérer obtenir un résultat satisfaisant dans un temps plus ou moins long.

Pour certains étudiants comme Oury, quitter son pays pour venir faire des études en France n'était pas imaginable pendant le secondaire : *« pour ne pas mentir, depuis le collège, j'avais pour objectif d'aller faire des études à l'étranger, mais comme mes parents n'ont pas les moyens financiers de payer mes études à l'étranger, j'avais arrêté de rêver depuis un moment. Mais, en fait, heuuu, tu vois avec le temps, il y a des changements, en fait ce que je veux dire c'est que, tu vois, au fur et à mesure que j'avance dans mes études, il y a eu des changements, j'ai vu des grands frères de mon quartier partir en France pour faire leurs études alors que leurs parents n'étaient pas plus riches que les miens. C'est une fois au lycée que je me suis rendu compte que euuh Je pouvais faire une croix sur le rêve d'aller aux Etats-Unis ou au Canada, car j'ai découvert qu'on pouvait aussi aller en France pour faire ses études et que les parents n'allaient pas financer toutes mes études ; ils allaient quand même financer une petite partie au début, le temps pour moi..... de retomber sur mes pieds, c'est-à-dire de me tu vois quoi, bon je vais le dire, le temps pour moi de trouver un travail. Parce que, heuuu pour tout dire, je ne suis pas le seul fils de la famille. Cette découverte était un soulagement pour mes parents qui ne voulaient pas aussi que je reste au pays pour faire toutes mes études. Quand j'ai fait toutes mes démarches et que j'ai eu le visa, tout le monde dans la famille était soulagé, c'était pour moi le début d'une aventure, d'une certaine responsabilité, car j'allais pouvoir m'assumer tout seul. Quand je suis arrivé en France, mes parents se sont débrouillés, ils se sont même endettés pour financer ma première année, mais après, je me suis trouvé un job d'étudiant et voilà quoi.... J'ai aidé mes parents à payer les dettes de mon voyage et de mes études. Je sais que ce n'est pas facile d'être reconnu avec un diplôme de mon pays et même parfois avec un diplôme étranger, mais je sais aussi qu'avec un diplôme étranger Silence on a plus de chance que quelqu'un qui a un diplôme du pays, je pense même que c'est pour cela que les gens veulent partir étudier, en tout cas, c'est euuh, ce qui m'a poussé*

et motivé pour venir en France, parce qu'au début, je voulais vraiment aller aux Etats-Unis, mais mes parents ont fait choix de la méthode ou du voyage à l'étranger qui n'allait pas nous enfoncer des dettes interminables..... voilà un peu comment je me suis retrouvé ici ».

Nous voyons dans ces propos que le choix de la France est tout à fait, même s'il est ignoré ou involontaire, privilégié, calqué sur la théorie de l'individualisme méthodologique. Nous voyons une rationalité des parents, qui, pour envoyer leur fils pour les études, optent pour ce qui leur avantage et ce qui ne les plonge pas dans des dettes qu'ils ne pourront pas rembourser. En fonction des avantages qu'ils peuvent tirer de la mobilité de leur fils, ils ont fini par se rendre compte que le jeune une fois en France, ne sera pas financé par eux et qu'il pourra se débrouiller pour payer ses études. C'est avec ce voyage d'études qu'ils ont le plus à gagner, ce qui fait que les désirs du jeune d'aller aux Etats-Unis pour faire des études sont écartés au profit d'un voyage pour la France. Cet étudiant met en avant le prestige du diplôme obtenu à l'étranger et la maturité qu'il peut acquérir quand il vit loin de ses parents, c'est-à-dire le fait de pouvoir s'assumer tout seul durant tout son cursus universitaire.

L'agence de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger qui facilite le départ de certains étudiants étrangers est vue comme un rempart pour échapper au paiement d'une très forte somme d'argent ; cependant, beaucoup d'étudiants étrangers, une fois en France, peinent à joindre les deux bouts. Pour Dakaporé : *« je voulais faire un voyage d'études, comme beaucoup de jeunes de mon pays, mais le choix quant à la destination ne me revenait pas, ce sont mes parents qui ont choisi la France, parce que c'est eux qui financent le voyage et la première année d'études, donc je ne me suis vraiment pas posé la question de savoir comment ils allaient financer tout ça il n'y a vraiment, comment je vais dire ça, ils n'ont pas demandé mon avis, je pense qu'ils ont vu que c'est ce projet de voyage qu'ils pouvaient financer et qu'ils l'ont fait. C'est vrai qu'ils n'avaient pas vraiment les moyens, ils ne me l'ont pas dit explicitement, mais ce sont des biens qu'ils ont vendus pour financer mon voyage pour études. Avec la situation financière de mes parents, je ne suis pas imposé pour leur dire qu'il fallait absolument qu'ils prennent en compte mon avis. En quelque sorte, disons, heuuuu que je les ai laissé faire ».* Cet étudiant Guinéen, Dakaporé, admet que pour que son père puisse financer le voyage d'études, il était dans l'obligation de vendre des biens. Ancien commerçant qui a perdu son fonds de commerce en 2012, le père de cet étudiant, avait, quand il exerçait son activité, acheté des biens immobiliers. Ce sont ces quelques biens qu'il a vendu pour financer le voyage d'études de son enfant après l'admission de ce dernier dans une université parisienne. N'étant pas issu d'une classe aisée, certains étudiants ne font qu'avaliser les décisions des parents qui

décident du lieu d'études choisi, en fonction des moyens financiers dont ils disposent, des promesses de prêt d'une connaissance, de la motivation et du capital relationnel et symbolique dont disposent certains parents dans les familles pour peser sur certaines décisions. Des étudiants qui ont un accès restreint à la mobilité vont, avec l'internationalisation de l'enseignement, l'agence campus France, le système universitaire promu à l'étranger et la concurrence entre les Etats pour attirer les étudiants étrangers, bénéficier d'une mobilité à l'étranger dans le but de poursuivre leurs études supérieures.

Conclusion

Première dans le classement mondial dans l'accueil des étudiants étrangers, la France a, depuis, connu la chute dans ce classement. Promouvant la quasi-gratuité des études à l'université à travers l'agence de promotion de son enseignement supérieur à l'étranger, la France, à travers sa politique d'accueil des étudiants étrangers contradictoire, peine à convaincre et, pour occulter cette baisse et son incapacité à être cohérente dans cette concurrence pour attirer les étudiants étrangers, des mesures sont prises pour embourgeoiser les universités françaises, c'est-à-dire les réserver uniquement aux étudiants étrangers dont les parents disposent des moyens nécessaires et, par conséquent, au niveau des pays de départ, pour contribuer à une reproduction inégale des élites. La mise en place par l'Etat d'institutions administratives hostiles aux étudiants étrangers vient non seulement remettre en cause l'héritage culturel vieux de 60 ans, mais aussi de créer une catégorie d'étudiants répondant au « ni-ni » (ni dedans ni dehors). Toutes ces différentes fabrications de l'Etat français pour contenir l'immigration se sont déplacées sur le terrain de la mobilité étudiante ; les étudiants étrangers se retrouvent désormais confrontés à un système prêt à les mettre dans une incertitude totale.

Pendant que la France chute et stagne dans le classement des étudiants étrangers, des pays comme la Turquie, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis vulgarisent leurs politiques de marketing destinées à attirer les étudiants Africains, en octroyant d'importantes bourses à ces derniers, ce qui permet à ces pays d'enregistrer une forte croissance en matière d'accueil des étudiants étrangers. Derrière cette politique menée par ces pays, une mobilité étudiante interrégionale s'organise pour, d'une certaine manière, soutenir des pays dans l'accueil des étudiants. Cette mobilité interrégionale, même si elle n'est pas encore profondément ancrée dans les pratiques, vient servir de rempart aux étudiants désirant faire des études à l'étranger pour espérer obtenir le prestige social souhaité ; elle vient aussi s'inscrire dans une certaine solidarité interrégionale pour soutenir les étudiants des pays souhaitant faire des études



en dehors de leur pays d'origine. Cet article, en se basant sur des données statistiques et des entretiens semi-directifs, fait ressortir la construction du phénomène de la mobilité des étudiants par les acteurs étatiques et l'ambiguïté de mettre en application les décisions prises par ces acteurs lorsque les exécutants sont nombreux.

BIBLIOGRAPHIE

AGULHON C & DE BRITO A. (2009), *Les étudiants étrangers à Paris. Entre affiliation et repli*, Paris, L'Harmattan.

AGULHON C, Ridha E. (2016), *Les étudiants étrangers. Des trajectoires spécifiques ? Les vies étudiantes. Tendances et inégalités*, La Documentation française.

Au-delà de l'influence : l'apport économique des étudiants étrangers en France, Notes de campus France n°45- novembre 2014

BOUDON R. (2004), « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », *Revue de MAUSS*, n°24, p-281-309.

COULON A, PAIVANDI S. (2003), *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Observatoire de la Vie Etudiante.

AMOUGOU E. (1997), *Etudiants d'Afrique Noire en France, une jeunesse sacrifiée ?*, Paris, L'Harmattan.

GUIMONT F. (1998), *Les étudiants Africains en France (1950-1965)*, L'Harmattan.

La mobilité internationale des étudiants Africains, Notes campus France, n°16, avril 2017.

La mobilité internationale des étudiants Africains, Notes de Campus France, n°16, novembre 2017.

LATRECHE A. (2001), Les migrations étudiantes de par le monde, *H&M (Hommes et migrations ?)*, n°1233.

PAIVANDI S. (2013), profils et conditions de vie des étudiants étrangers, 1^{ère} partie, *Observatoire de la vie Etudiante*.

PINTO BALEISAN C. (2017), *Migrations étudiantes Sud-américaines. Trajectoires sociales et bifurcations biographiques*, Paris, La documentation française.

Rapport pour l'observatoire de la vie Etudiante, (2003), *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*.

Repères et références statistiques 2017, Notes d'information du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 2016, p181.

SLAMA S. (1999), *La fin de l'étudiant étranger*, Paris, L'Harmattan.

SPIRE A. (2007), « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, (n° 169), p. 4-21.

SPIRE A. (2008), *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Editions Raisons d'agir.

TCHIDIMBO R. (1953), « L'étudiant Africain face à la Culture Latine », *Présence Africaine*, n°14, pp 55-64.

L'essentiel, des chiffres clés n°10, Notes campus France, janvier 2016.